



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Uniconseil
Tour NSIA, 8^{ème} étage
Avenue Lamblin, Plateau
01 BP 5552 Abidjan 01
Téléphone : 20 30 36 00
Fax : 20 30 35 99

NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.
Abidjan-Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Ce rapport contient 6 pages hors annexes



NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.

Siège social : Abidjan-Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma

01 BP 1274 Abidjan 01

Capital social en FCFA : 23 170 000 000

Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi, la réglementation bancaire et les autres informations.

1 Audit des états financiers annuels

Opinion sans réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A. comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le hors-bilan et les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) Révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).



Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note annexe 4.28 aux états financiers annuels relative à la crise sanitaire causée par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID 19).

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative de ce poste dans le bilan de la Banque (809 906 millions FCFA) et de celle du coût net du risque associé dans le résultat de l'exercice (impact négatif de 3 126 millions FCFA). Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des



créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur les détails de ces postes des états financiers annuels sont donnés dans la section A de la note annexe « 4.1 Règles et méthodes » aux états financiers annuels.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date d'arrêté des comptes au regard de l'instruction N°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'évaluer le niveau de provision déterminé par la Banque et constaté dans ses livres au 31 décembre 2019.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.



Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi, la réglementation bancaire et les autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent,



à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

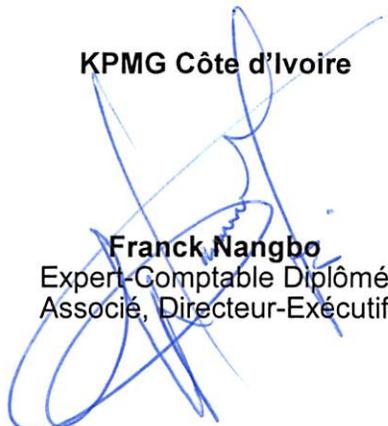
Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

En application de la réglementation, nous vous signalons que les états financiers individuels établis selon les normes IFRS n'ont pas été mis à notre disposition contrairement aux dispositions prévues à l'article 73-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, qui font obligation aux entités dont les titres sont inscrits à une bourse des valeurs de produire en sus de leurs états financiers individuels (et consolidés le cas échéant) établis selon le référentiel comptable spécifique à leurs activités, des états financiers individuels (et consolidés le cas échéant) en normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019.

Abidjan, le 22 mai 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG Côte d'Ivoire


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Associé, Directeur-Exécutif

Uniconseil


Tiémélé-Yao Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant



Annexe 1 portant responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces



risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et



appréciations si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir Satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au



NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes
sur les états financiers annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019*



cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;

- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



*NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.
Rapport des commissaires aux comptes
sur les états financiers annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019*



Annexe 2
Etats financiers annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1

A | 0 | 4 | 2 | 0

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	37 355	68 653
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	170 887	214 324
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	12 553	14 429
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	736 553	809 906
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	761	105
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	8 827	1 220
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	51 434	15 183
9	COMPTES DE REGULARISATION	5 621	1 886
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 168	4 486
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	9 910	11 687
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 598	8 183
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 067	43 731
	TOTAL DE L'ACTIF	1 084 734	1 193 793

BILAN

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	239 618	301 011
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	714 546	753 787
4	DETTES REPRES TEEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	13 846	15 617
6	COMPTES DE REGULARISATION	8 305	6 667
7	PROVISIONS	6 877	8 283
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	12 978	11 247
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	88 564	97 181
10	CAPITAL SOUSCRIT	23 170	23 170
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	25 129	25 129
12	RESERVES	16 815	18 645
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU(+/-)	11 254	16 620
16	RESULTAT DE L'EXERCICE(+/-)	12 196	13 617
	TOTAL DU PASSIF	1 084 734	1 193 793

HORS BILAN

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
ENGAGEMENTS DONNES			
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	217 876	183 866
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	68 393	47 237
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	1 874 017	2 210 111
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1

A | 0 | 4 | 2 | Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	65 053	68 275
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-23 289	-27 448
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	264	508
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	19 534	17 749
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-4 929	-3 313
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	3 884	1 511
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 660	7 136
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 415	-1 268
10	PRODUIT NET BANCAIRE	67 762	63 150
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-36 846	-37 157
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-5 548	-6 007
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 368	19 986
15	COÛT DU RISQUE	-10 401	-4 728
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 967	15 258
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	367	1 573
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	15 334	16 831
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-3 138	-3 214
20	RESULTAT NET	12 196	13 617

REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C

Date d'arrêté

C I B

LC

A - CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION

I. Méthode d'évaluation des créances en souffrance (Instruction N°026/11/2016) ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les changements majeurs opérés sont les suivants:

1. définition des créances en souffrance ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les créances en souffrance sont composées désormais des créances restructurées et des créances douteuses.

La notion de crédit restructuré est une notion nouvelle qui s'apparente à la notion de créances immobilisées supprimées par les nouvelles normes.

2. Décôte sur créances Restructurées ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Calcul des décôtes représentant le coût d'opportunité lié à la restructuration de la créance

3. Définition des nouveaux critères de déclassement: ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

_ Impayés de plus 90 jours à l'exception des PME et de l'Etat et ses demembrements (180 jours)

_ Comptes ordinaires débiteurs de plus de 90 jours à l'exception des PME et de l'Etat et ses demembrements (180 jours)

_ Impayés sur créances restructurées (Un impayé)

4. Règles de provisionnement des créances en souffrance ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

La dépréciation des créances restructurées étant facultative aucune provision n'est constituée.

a. Créances non garanties par une sureté éligible

_ 20% à la date de déclassement

_ 50% trois (3) mois plus tard

_ 100% neuf (9) mois plus tard

b. Créances garanties par une sureté éligible

Aucune dépréciation n'est comptabilisée pendant les 2 premières années

_ 50% la troisième année

_ 100% la quatrième année

5. Effet de contagion ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur**a. Personne morale**

la contagion de la situation des clients en défaut, n'est pas systématiquement exigée dans le cadre de l'évaluation des créances en souffrance. La contagion n'est pas exigée pour les effets escomptés en défaut de paiement.

b. Personne physique

Pas de contagion

6. Créances Irrecouvrables

les créances douteuses de plus de 5 ans sont assimilées à des créances irrecouvrables. Cette disposition a été appliquée aux comptes au 31/12/2019.

II. Gestion des contrats de location financement (Instruction N°27/11/2016) ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les changements majeurs affectant l'évaluation des actifs de la banque se présentent comme suit:

_ Transfert des encours financiers dans les comptes de crédit à la clientèle de la banque

_ Comptabilisation dans les actifs de la banque des contrats de bail remplissant des conditions définies par le PCB et générant des avantages économiques futurs.

III. Comptabilisation et évaluation des titres (Instruction N°029/11/2016) ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les nouvelles dispositions définies par le PCB stratifient le portefeuille titre de la banque en plusieurs catégories

1. Titre de transaction ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Lors de l'acquisition, les titres de transaction sont comptabilisés au prix d'achat, incluant le cas échéant, les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations des cours du marché est porté en compte de résultat.

2. Titres d'investissement ----- RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

A l'acquisition, les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges et les coupons courus inscrits dans des comptes de créances rattachées.

Lors de chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre le prix d'acquisition, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-avant et la valeur de marché des titres d'investissement ne font pas l'objet de dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement assuietti ne conserve pas les titres jusqu'à

REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées, titres de l'activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme — RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur achat au prix d'acquisition, majoré des coûts directement imputables à l'opération

A chaque arrêté comptable, les titres de participation, les parts dans les entreprises liées, les titres de l'activité de portefeuille ainsi que les autres titres détenus à long terme sont évalués à la valeur la plus basse entre leur prix d'achat ou coût d'acquisition selon le cas et leur valeur d'utilité, calculée par ligne de titres. Dans

4. Titres de placement — RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les titres de placement sont comptabilisés à la date de leur acquisition au prix d'achat, frais exclus, coupon couru exclu. Le coupon couru exclu est enregistré dans un compte de créances rattachées et les frais d'acquisition dans un compte de charge.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes font l'objet de dépréciation

IV. Commissions et coûts marginaux de transaction — RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Les coûts marginaux de transaction englobent notamment:

- les rémunérations spécifiques versées aux employés agissant comme agents de vente;
- les honoraires et commissions versés aux intermédiaires en opérations de banque;
- les frais de conseils.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative. Dans le cadre de ce traitement, la banque a opté pour la méthode alternative qui consiste à comptabiliser de façon linéaire les coûts marginaux sur la durée de vie du prêt.

V. Cadre conceptuel — RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Un actif est une ressource contrôlée par un établissement assujéti du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques futurs.

Un passif est une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont le règlement attendu se traduira pour l'entité par une sortie de ressource représentatives d'avantages économiques.

Ces définitions d'actifs et de passifs ont fait l'objet d'exploitation par la banque pour intégrer les indemnités de départ à la retraite dans sa situation financière.

Les capitaux propres sont l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entité après déduction de tous ses passifs

VI. Modalité de la première application du PCB — RAS, Pas de modification par rapport à l'exercice antérieur

Il s'agit des règles et des principes définies par le PCB

les établissements de crédit appliquent les mêmes méthodes comptables dans les bilan et hors-bilan d'ouverture au 1er janvier 2017 et pour les états financiers de l'exercice 2018.

Les ajustements résultant de différences de méthodes, qui sont liés à des transactions antérieures au 1er janvier 2017, sont comptabilisés directement en report à nouveau ou dans une autre catégorie des capitaux propres, à la date de transition visée.

B-CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION

Les principaux changements affectant les règles de présentation sont les suivants:

- _ Modification du format de présentation des états financiers
- _ Modification de la ventilation des rubriques des états financiers
- _ Définition des agrégats d'appréciation de la performance financière de la banque.

ETAT DES DEROGATIONS

ETAT COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C 2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C

Date d'arrêté

C I B

LC

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	RAS	RAS
B- DEROGATIONS AUX REGLES ET METHODES D'EVALUATION	RAS	RAS
C- DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	RAS	RAS

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

1	2	3	1
---	---	---	---

A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	--

C I B LC

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A- CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION I. Méthode d'évaluation des créances en souffrance II. Gestion des contrats de location financement III- Comptabilisation et évaluation des titres IV- Commissions et couts marginaux de transaction V- Cadre conceptuel VI- Modalité de la première application du PCB	<p>L'ensemble des changements listés ont été définis par le plan comptable bancaire entré en vigueur le 01/01/2018</p>	<p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p>
B- CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION Les principaux changements affectant les règles de présentation sont les suivants: _ Modification du format de présentation des états financiers _ Modification de la ventilation des rubriques des états financiers _ Définition des agrégats d'appréciation de la performance financière de la banque.	<p>Etats financiers: <u>Hors bilan</u>: les engagements douteux n'avaient pas été pris en compte au niveau du hors bilan sur l'exercice précédent (31/12/2018).</p>	<p>Modification des informations relatives au Hors-bilan entre le 31/12/2018 et 31/12/2019 par l'affectation des douteux hors bilan au poste hors bilan d'origine . Ce changement au niveau de la présentation des données de 2019 n'a aucun impact sur l'exercice précédent (31/12/2018).</p>

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1

A | 0 | 4 | 2 | Q |

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

CREANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	46 812	521	9 289	2 633		59 255	22 116
PRETS	-	1 001	-	-	-	1 001	10 276
- Au jour le jour						-	
- A terme		1 001				1 001	10 276
VALEURS RECUES EN PENSION LIVREE	-		-	-	-	-	-
- Au jour le jour						-	
- A terme						-	
CREANCES EN SOUFFRANCE			-	-		-	37
TOTAL AVANT DEPRECIATIONS	46 812	1 522	9 289	2 633	-	60 256	32 429
dont admissible au refinancement de la BCEAO							
DEPRECIATIONS			-	-		-	37
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	46 812	1 522	9 289	2 633	-	60 256	32 392

CREANCES SUR LA CLIENTELE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1 |

A | 0 | 4 | 2 | Q |

□

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

CREANCES	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM (1)	SOCIETES NON FINANCIERES	AUTRES SOCIETES	PARTICULIERS	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 124	645	90 434	6 956	2 384	101 542	128 379
PRETS A TERME	62 631	3 014	394 312	51 075	144 910	655 942	557 231
OPERATIONS DE PENSION LIVREE						0	0
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	67	0	12 630	1 892	2 461	17 051	15 769
AFFACTURAGE			-			-	6 946
CREANCES EN SOUFFRANCE	2	31	38 973	8 252	13 388	60 646	52 027
TOTAL AVANT DEPRECIATION	63 824	3 691	536 348	68 174	163 144	835 181	760 352
dont admissible au refinancement de la BCEAO							
DEPRECIATIONS	2	30	12 437	5 724	7 083	25 276	23 799
TOTAL APRES DEPRECIATIONS	63 822	3 661	523 912	62 450	156 061	809 906	736 553

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: F NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

TITRES	31/12/2019				31/12/2018			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES A REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION		-	-	-				
Dont coté			-	-				
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFBILLE	-	-	1 325	1 325	-	691	8 897	9 588
Brut		-	2 247	2 247		691	9 848	10 539
Dépréciations			923	923			951	951
Net	-	-	1 325	1 325	-	691	8 897	9 588
Dont coté			1 249	1 249			2 387	2 387
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	214 324	-	-	214 324	170 886	-	-	170 886
Brut	214 324			214 324	170 886			170 886
Dépréciations								
Net	214 324	-	-	214 324	170 886	-	-	170 886
Dont coté				-				-
TOTAL	214 324	-	1 325	215 648	170 886	691	8 897	180 475

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

DENOMINATION DE LA SOCIETE EMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTE /NON COTE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DETENTION	PRIX D'ACQUISITIONS	VALEUR COMPTABLE NETTE(N)	VALEUR COMPTABLE NETTE(2018)	PRODUITS GENERES SUR L'EXERCICE
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
TITRES DE PARTICIPATION				41 048		16 853	15 515	13 420	-
NSIA BANQUE GUINEE	GUINEE	NON	BANQUE	10 190	20%	2 448	1 437	1 451	-
DIAMOND BANQUE	BENIN	NON	BANQUE	13 000	20%	10 545	10 545	8 545	-
NSIA ASSET MANAGEMENT	COTE D'IVOIRE	NON	ACTIVITE CONNEXE	300	20%	60	7	60	-
NSIA FINANCE	COTE D'IVOIRE	NON	ACTIVITE CONNEXE	500	10%	50	50	50	-
NSIA TECHNOLOGIE	COTE D'IVOIRE	NON	INFORMATIQUE	2 544	10%	247	4	161	-
ORANGE COMPAGNIE	COTE D'IVOIRE	NON	TELECOMMUNICATION	10 000	33%	3 272	3 272	2 953	-
COMOE CAPITAL	COTE D'IVOIRE	NON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3 767	40%	200	200	200	-
SCI RESIDENCE 2000	COTE D'IVOIRE	NON	SOCIETE IMMOBILIERE	60		25	-	-	-
SCIE SA	COTE D'IVOIRE	NON	SOCIETE IMMOBILIERE	688		7	-	-	-
AUTRES TITRES A LONG TERME				7 125		667	657	657	-
CAISSE DE REG REFIN UEMOA	TOGO	NON	ACTIVITE CONNEXE	7 125		450	450	450	-
AFREXIM BANK	EGYPTE	OUI	BANQUE	NC		207	207	207	-
FRAGMILTON			ACTIVITE CONNEXE	NC		10	-	-	-

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C	Date d'arrêté	C I B	LC
---	---------------	-------	----

(en millions de FCFA)

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE/ REEVALUATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT A LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS/DEPRECIATIONS				MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	84 733	1 606	1 444	84 895	40 686	6 303	512	46 477	38 418
Immobilisations incorporelles	9 128 9 128	1 090 1 090	897 897	9 320 9 320	3 502 3 502	1 099 1 099	0 0	4 601 4 601	4 719 4 719
Immobilisations corporelles	75 605	517	546	75 575	37 184	5 204	512	41 876	33 699
- Prises en location-financement	2 510			2 510	762	126	0	888	1 623
- Mises en location simple				0				0	0
- Autres	73 095	517	546	73 065	36 422	5 079	512	40 988	32 076
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	927	1 365	7	2 285	374	19	0	393	1 892
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0 0	0 0
Immobilisations corporelles	927 927	1 365 1 365	7 7	2 285 2 285	374 374	19 19	0 0	393 393	1 892 1 892

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

A	0	4	2	Q
---	---	---	---	---

--

C

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES OU ETRANGERES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	50	6 730	24 949	-	31 729	26 489
EMPRUNTS	163 999	30 451	-	34 762	-	229 212	180 401
Au titre du marché rmnétaire	163 999					163 999	120 584
Au jour le jour						-	
A terme		30 451		34 762		65 213	59 817
VALEURS DONNEES EN PENSION LIVREE	-	-	-	-	-	-	32 728
Au jour le jour						-	
A terme	40 070					40 070	32 728
TOTAL	204 069	30 501	6 730	59 711	-	301 010	239 618

DEPÔTS DE LA CLIENTELE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

□

C

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

CREANCES	ETAT ET ASSIMILES	ISBLSM	ENTREPRISES FINANCIERES	AUTRES SOCIETES	PARTICULIERS	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CREDTEURS	8 410	6 128	220 957	40 217	63 855	339 566	329 628
COMPTES ET DEPÔTS A TERME	5 252	8 386	66 515	10 982	76 460	167 594	139 377
OPERATIONS DE PENSION LIVREE	0	0	0	0	0	0	0
COMPTE D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	10	14	993	375	219 531	220 922	211 268
AUTRES DEPÔTS	599	1 190	21 076	1 597	1 244	25 705	34 273
TOTAL	14 270	15 717	309 540	53 171	361 089	753 787	714 546

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

	DEVISE	MONTANT EN DEVISE A L'ORIGINE	TAUX D'INTERET	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ECHEANCE	MONTANT AU 31/12/2019	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE						0	
- Emprunt obligataires							
- Autres dettes							
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS						11 247	10 833
- A durée déterminée	XOF	10 000	9%		31/01/2023	6 056	5 833
	XOF	5 000	9%		14/04/2026	5 191	5 000
- A durée indéterminée							
TOTAL						11 247	10 833

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1

A | 0 | 4 | 2 | Q |

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2019
			Sans objet	Autres	
DEPRECIATIONS	25 917	20 180	18 545	-	27 552
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	37		37		-
Créances sur la clientèle	23 799	19 868	18 392		25 276
Titres de placement	951	80	108		923
Titres de participation et assimilés	1 124	232	8		1 347
Autres actifs	6				6
PROVISIONS	6 876	2 935	1 528	-	8 283
Risques d'exécution d'engagements par signature sur établissements de crédit	204		-		204
Pensions de retraite et obligations similaires	2 091	127	-		2 219
Autres risques et charges	4 582	2 808	1 528		5 861

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1

A | 0 | 4 | 2 | Q |

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RESERVES, REPORT A NOUVEAU, RESULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	23 170	25 129	29 984	78 283
Ajustements de début de période			9 454	9 454
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018	23 170	25 129	20 530	68 829
Augmentation / Réduction de capital				-
Résultat de la période			19 540	19 540
Distribution de dividendes			12 000	12 000
Autres mouvements				-
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	23 170	25 129	28 070	76 369
Ajustements de début de période				-
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2019	23 170	25 129	28 070	76 369
Augmentation / Réduction de capital				-
Résultat de la période			12 196	12 196
Distribution de dividendes			5 000	5 000
Autres mouvements				-
BILAN AU 31/12/2019	23 170	25 129	35 266	83 565

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(montants en millions de FCFA)

IDENTITES DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	NATIONALITE	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2019	31/12/2018		
MONTANT DU CAPITAL SOCIAL						
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET NON APPELE						
VALEUR NOMINALE DES DETTES						
PERSONNES MORALES						
Dont ETAT	IVOIRIENNE					
Dont Organismes publics	IVOIRIENNE					
NSIA PARTICIPATIONS SA	IVOIRIENNE		6 600 000	6 600 000	28,49	28,49
NSIA VIE SA	IVOIRIENNE		7 309 980	7 309 980	31,55	31,55
CNPS	IVOIRIENNE		4 089 990	4 089 990	17,65	17,65
IPS-CGRAE	IVOIRIENNE		1 158 500	1 158 500	5	5
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIES						
Mme. B. JANINE KACOU DIAGOU	IVOIRIENNE		10	10	0	0
M. JEAN KACOU DIAGOU	IVOIRIENNE		10	10	0	0
M. BERNARD N'DOUMI	IVOIRIENNE		10	10	0	0
SALARIES						
	IVOIRIENNE		102 612	102 612	0,44	0,44
GRAND PUBLIC						
	DIVERS		3 908 888	3 908 888	16,87	16,87
TOTAL			23 170 000	23 170 000	100	100

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C 2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS A 3 MOIS	3 MOIS A UN AN	1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 185	-	-	1 085	159	14 429
Créances sur la clientèle	254 389	39 711	89 385	229 363	197 058	809 906
Obligations et autres titres à revenu fixe	105	-	-	-	-	105
Titres de transaction	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	1 220	1 220
Titres d'investissement	4 919	2 500	30 674	132 640	43 591	214 324
TOTAL	272 598	42 211	120 059	363 088	242 028	1 039 984
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 689	204 080	5 079	59 163	-	301 011
Dettes envers la clientèle	621 360	5 939	33 885	87 983	4 620	753 787
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL	654 049	210 019	38 964	147 146	4 620	1 054 798

OPERATIONS EN DEVICES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C

C

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

DEVICES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES A RECEVOIR	DEVICES A LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES A RECEVOIR	DEVICES A LIVRER
AED	- 0	0			-	-		
CAD	- 100	100			- 15	15		
CHF	- 144	144			- 94	94		
EUR	- 58 749	58 749	- 191	191	- 40 553	40 553	- 191	191
GBP	- 1	1			- 29	29		
USD	- 724	724			- 948	948		
XAF	- 284	284						
XOF	- 1 134 075	1 134 075	- 1	1	- 1 043 095	1 043 095	- 1	1
TOTAL	- 1 193 793	1 193 793	- 191	191	- 1 084 734	1 084 734	- 191	191

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

ENGAGEMENTS	ACTIF	PASSIF
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	231 103	
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	183 482	
Crédits documentaires import	464	
Acceptations ou engagements de payer	14 807	
Ouvertures de crédits confirmés	1 577	
Autres engagements de financement donnés	166 635	
Engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit et assimilés	12 596	
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires	35	
Acceptations ou engagements de payer	12 551	
Autres engagements donnés	10	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	33 723	
Obligations cautionnées		
Cautions, avals et autres garanties donnés	33 723	
Garanties de remboursement de crédit		
Autres garantie données		
Engagements douteux	1 302	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		2 210 111
Engagements de financement reçus des établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus de la clientèle		
Acceptations ou engagements de payer		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés		7 057
Confirmations d'ouvertures de crédits documentaires		2
Acceptations ou engagements de payer		5 042
Autres engagements reçus		2 013
Engagements de garantie reçus de la clientèle		2 203 054
Garanties reçues de l'Etat et des organismes assimilés		
Garanties reçues des entreprises d'assurance et de capitalisation		
Garanties reçues de la clientèle financière		
Autres garanties reçus		2 203 054

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES/DONNÉES EN GARANTIE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C

2 0 1 9 1 2 3 1

C

Date d'arrêté

A 0 4 2 Q

C I B

0

LC

(en millions de FCFA)

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS-BILAN ENREGISTRANT LES CREANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT DES CREANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	-	CREANCES SUR LA CLIENTELE	-
AUTRES TITRES	16 031	/ ENGAGEMENTS DE	16 031
HYPOTHEQUES	378 963	FINANCEMENT DONNES	378 963
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS REELLES	1 815 117		1 815 117
TOTAL	2 210 111		2 210 111
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS-BILAN ENREGISTRANT LES CREANCES OU ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT DES CREANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNES COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		DETTES ENVERS LA CLIENTELE	
AUTRES TITRES			
HYPOTHEQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS REELLES	47 237		47 237
TOTAL	47237		47 237

COÛT DU RISQUE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C 2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

□

C Date d'arrêt

C I B

LC

(en millions de FCFA)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ⁽¹⁾			
Dotations nettes pour dépréciations			
Pertes non couvertes par des dépréciations			
Récupérations sur créances amorties			
CREANCES SUR LA CLIENTELE ⁽¹⁾	- 9 723	- 10 401	- 4 728
Dotations nettes pour dépréciations	- 11 883	- 9 485	- 3 587
Pertes non couvertes par des dépréciations	- 65	- 919	- 1 177
Récupérations sur créances amorties	2 225	3	35
AUTRES RISQUES ⁽²⁾			

(1) : y compris les engagements de hors bilan

(2) : notamment les dépréciations nettes des titres d'investissement

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 0 | 6 | 3 | 0

A | 0 | 4 | 2 | Q

|

C

Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	88 298	88 564	83 565
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	62 672	67 762	63 150
Résultat d'exploitation	14 967	14 967	15 258
Impôts sur le résultat	4 274	3 138	3 214
Résultat net	10 015	12 196	13 617
RESULTAT PAR ACTION			
Résultat net par action ou part sociale	432	526	1 362
Bénéfice distribué par action ou part sociale	518	216	86
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	15 569	17 237	17 709
Rémunérations brutes de l'exercice	12 439	14 181	14 493
Avantages sociaux versés aux personnels	2 029	2 380	2 346
Participations et intéressement	1 101	677	871
Effectif moyen au cours de l'exercice	890	932	985

INFORMATIONS SECTORIELLES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN						
Actifs	1 164 075	24 307	159	5 252	1 193 793	1 084 733
Passifs	930 272	32 281	163 999	67 242	1 193 793	1 084 733
HORS BILAN						
Engagements donnés	230 992	0	0	110	231 103	281 971
Engagements reçus	2 205 191	4 415	0	505	2 210 111	1 874 018
COMPTE DE RESULTAT						
Produit net bancaire	63 150				63 150	67 762

REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	31/12/2019	31/12/2018
REMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDENINITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
Rémunérations brutes	7 285	6 820
Indemnités de fonction	-	
Avantages en nature	62	73
PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS		-
Nombre d'actions		
valorisation de l'action au 31/12		
Nombre d'options non exercées au 31/12		
valorisation de l'action au 31/12		
AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI	158	231
Indermités de fin de carrière	34	102
Régime de retraite à cotisations définies	124	128
ASSURANCE MALADIE	83	89
AUTRES AVANTAGES	-	-

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1 | A | 0 | 4 | 2 | Q | |

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRETS					
CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 990 553 487	8 206 259 657	6%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 25 508 071	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	31 890 891	- 19 591 979	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	20 000 001	- 1 406 377	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	11 443 494	- 4 699 808	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	66 035 676	- 57 964 987	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	24 900 000	- 13 291 367	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	12 000 000	- 709 372	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	60 000 000	- 56 528 198	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 22 303 263	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	54 446 953	- 43 486 863	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	10 000 000	- 6 101 351	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 12 659 666	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	60 000 000	- 53 039 483	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 14 024 865	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	7 382 182	- 1 462 232	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	21 113 347	- 13 514 818	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	2 335 678	- 1 567 444	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	23 000 000	- 15 963 552	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	8 869 232	- 1 756 818	4%	OUI

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
DIRECTEUR	DIRECTEUR	9 508 684	- 3 174 978	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 16 696 029	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	12 000 000	- 6 333 645	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	17 737 746	- 169 491	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 15 035 728	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	6 894 498	- 917 667	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	11 341 721	- 4 525 849	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	24 000 000	- 9 473 826	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	6 601 000	- 6 116 285	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 15 035 728	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	7 894 458	- 663 667	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	7 933 027	- 5 950 453	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	20 000 001	- 5 595 619	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	10 000 000	- 5 609 370	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	7 000 000	- 5 283 022	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	10 000 000	- 9 089 250	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 16 366 395	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	8 000 000	- 4 487 486	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 17 351 689	4%	OUI
DIRECTEUR	DIRECTEUR	12 000 000	- 9 910 638	4%	OUI

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1 | A | 0 | 4 | 2 | Q | |

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
DIRECTEUR	DIRECTEUR	25 000 000	- 12 315 232	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 14 391 266	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	4 000 000	- 3 269 533	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	8 000 000	- 7 275 243	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 14 611 289	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	10 125 000	- 5 344 024	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 12 146 174	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 225 401	- 217 442	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	44 187 729	- 39 206 943	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	10 000 000	- 7 389 484	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	15 000 000	- 6 554 884	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	12 000 000	- 8 676 340	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 11 224 877	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 8 620 646	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	3 770 884	- 821 182	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	13 043 216	- 9 733 286	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	12 000 000	- 10 215 603	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 12 374 399	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	4 764 352	- 2 289 109	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	6 534 375	- 5 921 016	4%	OUI

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1 | A | 0 | 4 | 2 | Q | | |

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 8 620 646	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	12 000 000	- 7 522 664	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 10 759 145	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	15 000 000	- 5 494 752	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	647 225	- 175 871	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	6 783 540	- 390 552	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 9 817 392	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	28 318 017	- 20 873 721	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	15 000 000	- 13 355 854	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 607 056	- 553 679	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	7 000 000	- 6 909 578	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 12 146 174	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	5 650 053	- 438 042	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	7 000 000	- 5 330 907	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	8 900 000	- 7 274 714	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 8 861 750	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	20 634 758	- 14 977 338	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	11 000 000	- 6 891 083	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	33 000 000	- 31 010 329	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	15 000 000	- 2 645 876	4%	OUI

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	16 432 123	- 16 156 670	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	4 847 683	- 4 293 166	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	19 599 999	- 13 994 463	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	34 303 697	- 29 993 557	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	3 000 000	- 701 706	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	16 500 000	- 11 881 690	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	30 000 000	- 26 071 745	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 9 341 320	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 8 620 646	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	12 000 000	- 8 665 541	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	10 000 000	- 7 389 484	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	3 630 153	- 1 359 295	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	22 173 737	- 19 300 219	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	9 900 000	- 4 894 774	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 11 687 211	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	45 700 523	- 40 249 170	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	9 000 000	- 5 196 363	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	40 467 096	- 47 133 083	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	8 750 000	- 7 114 255	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 200 000	- 500 000	4%	OUI

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	12 000 000	- 6 333 645	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	12 000 000	- 9 056 607	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	16 500 000	- 11 452 110	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	9 302 444	- 2 665 250	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 24 941 508	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	2 404 072	- 1 950 292	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	9 000 000	- 7 202 536	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	15 000 000	- 3 093 036	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 026 308	- 10 494 952	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 8 620 646	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 12 146 174	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	8 589 215	- 6 658 416	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	5 000 000	- 4 065 298	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	76 882 353	- 71 186 313	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 500 001	- 9 579 793	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 12 828 350	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	21 495 733	- 15 210 728	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	9 500 000	- 6 413 368	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 500 001	- 11 687 212	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 13 503 077	4%	OUI

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 500 000	- 1 500 000	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	15 000 000	- 4 632 568	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	6 347 688	- 989 078	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	9 114 888	- 6 941 529	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	78 187 179	- 77 783 062	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	17 499 999	- 10 289 992	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	6 200 000	- 5 356 073	4%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	4 200 000	- 2 216 785	4%	OUI
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	1 450 000	- 255 313	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	1 133 074	- 801 204	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	15 157 144	- 10 817 615	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	9 800 000	- 7 335 224	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	12 000 000	- 9 138 707	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	9 000 000	- 6 933 814	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	50 000 000	- 45 129 065	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	12 000 000	- 6 533 214	4%	NON
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE	10 916 569	- 4 087 638	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	8 000 000	- 6 402 253	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 753 985	- 1 497 989	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	33 767 587	- 28 435 616	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	45 000 000	- 43 022 941	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	24 478 937	- 17 929 484	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 936 168	- 5 639 511	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 000 000	- 4 878 354	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 142 881	- 2 137 365	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	2 460 000	- 2 206 790	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	5 000 000	- 999 296	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	22 000 000	- 9 523 078	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 000 000	- 5 183 289	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	46 561 104	- 41 207 086	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	4 761 824	- 3 932 723	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 6 731 260	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	1 281 019	- 278 947	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	17 688 327	- 15 380 506	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 000 000	- 1 633 303	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	2 500 000	- 1 968 631	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 7 321 632	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	10 000 000	- 6 958 446	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 500 000	- 2 078 391	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 198 122	- 869 188	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	10 500 000	- 6 747 844	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 308 445	- 8 261 157	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	22 625 919	- 22 764 295	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	10 000 000	- 7 090 133	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 000 000	- 4 412 804	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	8 000 000	- 6 092 475	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 9 293 808	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 000 000	- 2 400 846	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	50 000 000	- 46 160 655	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	4 250 000	- 2 172 503	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	4 317 174	- 3 888 566	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	2 100 000	- 1 314 477	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	9 806 163	- 8 471 374	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 7 321 632	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	5 000 000	- 3 213 255	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	35 000 000	- 31 928 948	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 6 116 227	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	16 131 810	- 12 669 287	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 000 000	- 4 646 902	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	40 021 795	- 32 607 892	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	74 500 000	- 74 114 941	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 500 000	- 1 808 432	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	23 000 001	- 15 116 242	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	35 000 000	- 31 928 948	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	31 903 111	- 23 547 932	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 572 665	- 1 786 339	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	23 881 407	- 15 826 376	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	10 000 000	- 7 874 562	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	1 414 500	- 1 328 080	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	8 000 000	- 5 784 225	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	6 000 000	- 4 490 960	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 353 724	- 8 393 227	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	1 081 516	- 772 881	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	3 500 000	- 1 905 523	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	500 000	- 200 000	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 6 928 501	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 9 449 474	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	2 634 240	- 916 555	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	30 573 372	- 23 275 178	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	2 617 680	- 874 079	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	12 000 000	- 9 603 395	4%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	13 000 000	- 3 637 150	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 7 874 562	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 6 333 645	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	2 499 512	- 903 395	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 9 910 638	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 6 731 260	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	8 864 981	- 1 755 943	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	3 677 700	- 3 332 779	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	4 000 000	- 2 177 740	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 6 928 501	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	950 000	- 715 249	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	6 000 000	- 4 254 072	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	2 666 491	- 810 880	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 8 508 149	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	47 721 918	- 42 583 728	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 700 909	- 9 896 575	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	5 808 708	- 2 099 633	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	38 000 000	- 36 137 502	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 500 000	- 8 402 975	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	1 260 000	- 338 625	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	6 000 480	- 3 303 682	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	478 739	- 294 284	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	3 500 000	- 1 808 432	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	8 000 000	- 1 026 811	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	3 300 500	- 3 029 982	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 5 444 345	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	19 000 000	- 17 060 228	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 208 014	- 7 644 249	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 8 825 630	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 5 528 085	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	13 117 708	- 9 807 316	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	22 550 000	- 16 221 753	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	11 000 000	- 8 377 147	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 7 517 542	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 7 071 395	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 9 138 707	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	5 000 000	- 3 126 856	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	3 745 733	- 1 139 121	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 8 638 833	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 7 090 133	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	38 000 000	- 36 794 636	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	4 485 165	- 596 927	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 9 449 474	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	8 580 368	- 8 266 450	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	9 500 000	- 7 319 025	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	1 528 112	- 1 300 883	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	24 000 000	- 23 563 139	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	11 000 000	- 8 662 020	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 6 333 645	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	8 000 000	- 6 402 253	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	5 000 000	- 2 086 370	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	47 866 066	- 42 712 394	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	50 000 000	- 47 027 756	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 8 513 001	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	4 046 301	- 234 485	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	5 000 000	- 3 632 437	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	4 242 125	- 1 354 553	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	9 900 000	- 6 201 979	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	17 491 445	- 15 667 793	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	3 200 000	- 2 395 169	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	18 078 503	- 17 417 090	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 6 731 260	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 8 002 831	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	7 000 000	- 4 963 085	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 256 060	- 6 257 584	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	8 500 000	- 4 967 203	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	7 156 885	- 2 586 791	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	9 500 000	- 6 413 368	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 9 056 607	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	4 483 854	- 194 867	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	4 500 000	- 3 309 619	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	8 500 000	- 6 281 056	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 10 215 603	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	12 000 000	- 8 825 630	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 751 056	- 4 950 447	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	7 000 000	- 5 148 282	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	2 500 000	- 1 847 375	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	32 041 215	- 25 344 660	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	20 642 541	- 16 372 671	4%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	39 077 021	- 35 028 771	4%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	10 000 000	- 5 773 752	4%	NON
AVANCES					
CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION	1 250 350 000	1 780 084 926		
DIRECTEUR	DIRECTEUR	-	- 941 753	0%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 800 000	- 800 334	0%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 500 000	- 1 462 289	0%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 000 000	- 502 697	0%	OUI
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT	1 200 000	- 679 807	0%	OUI
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	-	- 6 244	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	-	- 27 735	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	500 000	- 436 969	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	823 000	- 773 466	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	975 000	- 943 725	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	-	- 297 415	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	300 000	- 297 778	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	650 000	- 580 251	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	650 000	- 562 079	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	550 000	- 549 093	0%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	800 000	- 622 875	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	650 000	- 650 009	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	-	- 29 535	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	300 000	- 299 822	0%	NON
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE	400 000	- 368 295	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	890 000	- 873 037	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	700 000	- 699 379	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	500 000	- 698 565	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	-	- 157 574	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	500 000	- 496 521	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	-	- 38 256	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	500 000	- 497 274	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	800 000	- 609 429	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	434 000	- 433 721	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	-	- 42 359	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	-	- 98	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	1 200 000	- 1 197 969	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	-	- 274 200	0%	NON
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	700 000	- 700 128	0%	NON

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
GARANTIES					
CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONSEIL D'ADMINISTRATION		9 420 813 751		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		67 800 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		60 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		12 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		59 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		41 810 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		84 500 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		12 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		1 500 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		56 500 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		20 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		12 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		65 378 400		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		25 909 092		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		10 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		72 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		10 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		73 450 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		40 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		46 200 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		8 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		5 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		85 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		82 490 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		12 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		60 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		67 800 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		6 601 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		7 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		7 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		12 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		10 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		10 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		7 000 000		
DIRECTEUR	DIRECTEUR		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		10 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		21 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		6 534 375		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		4 764 352		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		43 998 997		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		43 505 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		3 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		48 392 696		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		32 083 745		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		81 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		9 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		429 156		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		779 841		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		687 754		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		5 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		91 530 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		4 150 050		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		91 530 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		23 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		20 340 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		9 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		32 600 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		73 676 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		30 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		33 900 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		44 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		11 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		37 290 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		33 900 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		23 553 720		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		20 844 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		67 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		9 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		56 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		20 543 871		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		25 990 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		40 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		45 200 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		16 100 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		6 750 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		7 327 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		8 900 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		38 880 709		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		9 900 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		28 228 200		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		47 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		50 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		56 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		8 750 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		53 110 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		60 700 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		10 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		53 110 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		53 110 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		11 925 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		39 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		790 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		27 120 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		27 120 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		790 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		5 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		11 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		8 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		4 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		16 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		6 800 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		7 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		13 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		7 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		10 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		10 125 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		12 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		14 644 688		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		7 185 014		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		7 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		9 000 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		26 500 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		6 200 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		90 400 000		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		78 187 179		
CHEF DE DEPARTEMENT	CHEF DE DEPARTEMENT		9 114 888		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		16 635 057		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		4 200 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		50 000 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		4 200 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		1 450 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		12 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		12 000 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		9 800 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		12 000 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		9 000 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		113 000 000		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		26 605 562		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		22 709 735		
SUPERVISEUR DE ZONE	SUPERVISEUR DE ZONE		25 662 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		30 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 150 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		5 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		47 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		39 550 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 207 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		48 200 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		45 200 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		7 150 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		7 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		11 300 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		17 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		10 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		1 414 500		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		2 595 848		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		30 279 030		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		10 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		20 655 303		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		74 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		79 100 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 761 824		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 936 168		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		9 806 163		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		5 141 260		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		5 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		22 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		22 600 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		27 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		24 860 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		40 931 227		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		39 550 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		35 000 001		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		39 550 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		35 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		7 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		19 760 399		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		2 100 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		39 550 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		35 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		5 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		15 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		28 200 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 100 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		22 600 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		22 600 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		22 756 158		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		2 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		22 600 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		41 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		38 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		43 505 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1 | A | 0 | 4 | 2 | Q |

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		58 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		50 850 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		10 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		5 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		45 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		50 850 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		32 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		50 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		56 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		10 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		43 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		10 800 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 500 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		33 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		37 290 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 031 846		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		41 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		10 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		37 290 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		3 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 250 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 600 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		7 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		56 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		56 500 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		6 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		41 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		46 330 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		7 400 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		2 460 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		4 588 953		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		8 000 000		
CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		14 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		950 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 650 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		25 481 500		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		26 050 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		21 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		18 080 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		25 750 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		8 200 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		17 006 500		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		23 700 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		14 690 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		34 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		38 420 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		14 181 500		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		26 760 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 256 060		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		8 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 341 654		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		9 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		11 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 483 854		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		8 592 037		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		8 580 368		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		9 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		20 340 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		18 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		18 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		27 120 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		24 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		1 528 112		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		8 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		29 958 020		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		42 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		90 400 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		9 900 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		22 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		15 573 700		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		38 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		42 940 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		18 078 503		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		130 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 003 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		30 700 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		17 900 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		1 550 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		3 300 500		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		19 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		17 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 700 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		34 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		21 470 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		19 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		20 340 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		20 340 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		8 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		28 400 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		14 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		15 820 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		23 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		1 818 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		18 300 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		11 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 860 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		9 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		16 300 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 214 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 497 500		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 800 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 960 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		19 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 350 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		28 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		42 940 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		38 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 600 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		16 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		3 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 172 498		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		16 700 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		13 400 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		11 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		4 700 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		20 677 700		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 800 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		87 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		50 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		56 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		56 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		25 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		25 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		28 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 200 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		26 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 000 000		

PRETS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDES AUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1	A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

C Date d'arrêté

C I B LC

(en millions de FCFA)

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		3 200 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		1 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		20 340 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		3 500 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		5 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		11 830 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		54 475 094		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		56 274 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		6 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		12 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 370 950		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		10 751 056		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		7 000 000		
CHEF D'AGENCE	CHEF D'AGENCE		2 500 000		

(1) : y compris les principaux actionnaires ou associés et les entreprises privées dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social (article 45 de la loi portant réglementation bancaire)

OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C 2 0 1 9 1 2 3 1 A 0 4 2 Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

OPERATIONS	31/12/2018				31/12/2019			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
Prêt, avances et titres	0	14 812	0	0	0	20 581	0	0
Compte ordinaires débiteurs		7 868				10 964		
Prêt		6 945				8 117		
Titres						1 501		
Autres actifs						1 200		
TOTAL	0	14 812	0	0	0	21 780	0	0
PASSIF								
Dépôts		908				10 389		
Comptes ordinaires créditeurs		17 962				25 085		
Autres emprunts								
Dettes représentées par des titres								
Autres passifs		15				12		
TOTAL	0	18 886	0	0	0	35 486	0	0
ENGAGEMENTS HORS BILAN								
Engagements de financements donnés		238				301		
Engagements de garantie donnés		6 426				29		
TOTAL	0	6 188	0	0	0	-272	0	0
PRODUITS ET CHARGES								
Intérêts et produits assimilés		761				1 490		
Intérêts et charges assimilés		-26				-257		
Commissions (produits)		470				205		
Commissions (charges)		0				0		
Autres produits		2				2		
Autres charges		0				0		
TOTAL NET	0	1206	0	0	0	1440	0	0

COMPTES DE LA CLIENTELE

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C	2	0	1	9	1	2	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

C Date d'arrêté

A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	--

C I B

LC

(en nombre)

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES COURANTS	7 914	7 934
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'ETAT DU DECLARANT	95 656	112 754
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DE L'UMOA	82	81
COMPTES CHEQUES DES RESIDENTS DU RDM	144	152
COMPTES D'EPARGNE	237 929	251 064
COMPTES A TERME	1 512	1 691
BONS DE CAISSE	0	0
AUTRES COMPTES DE DEPÔTS	41 201	44 990

RESEAU

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

0

C

Date d'arrêté

C I B

LC

(en nombre)

RESEAU	31/12/2018	31/12/2019
GUICHETS PERMANENTS	83	82
GUICHETS PERIODIQUES	0	0
DISTRIBUTEURS/GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	122	127
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER	1	1
BUREAUX DE REPRESENTATION	0	0

TABLEAU DES EFFECTIFS, DE LA MASSE SALARIALE ET DU PERSONNEL EXTERIEUR

ETAT : COTE-D'IVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

C | 2 | 0 | 1 | 8 | 1 | 2 | 3 | 1 |

A | 0 | 4 | 2 | Q | |

C

Date d'arrêté

C I B

LC

(montants en millions de FCFA)

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS								MASSE SALARIALE							
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILES	268	208		1		1	268	210	7 152	4 581		7		7	7 152	4 595
TECHNICIENS ET ASSIMILES	99	185		0			99	185	472	1 051		-		-	472	1 051
AGENTS DE MAITRISE	122	116		0			122	116	952	881		-		-	952	881
EMPLOYES ET OUVRIERS	15	1		0			15		77	2		-		-	77	2
TOTAL	504	510	0	1	0	1	504	511	8 653	6 516	0	7	0	7	8 653	6 530

PERSONNEL EXTERIEUR	EFFECTIFS								CHARGES TOTALES
	ETAT DU DECLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILES	0						0	0	0
TECHNICIENS ET ASSIMILES	31	22					31	22	150
AGENTS DE MAITRISE							0	0	
EMPLOYES ET OUVRIERS							0	0	
TOTAL	31	0	0	0	0	0	31	22	0

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ETAT : COTE-DIVOIRE

ETABLISSEMENT: NSIA BANQUE-CI

1	2	3	1
---	---	---	---

A	0	4	2	Q	
---	---	---	---	---	--

C I B LC

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Ce début d'année 2020 est marqué par les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie à Coronavirus. En riposte à ce choc inattendu, la Banque a déclenché son plan de continuité d'activité afin de maintenir son niveau de service et être aux côtés de sa clientèle face à cette situation.

Un Comité de crise a été mis en place au sein du Conseil d'Administration, lors de sa dernière session tenue le 23 mars 2020, avec pour mission de suivre l'évolution de la situation de la Banque tant au niveau de l'exploitation que de la situation des salariés.

Les premières évaluations macroéconomiques provenant du Fonds Monétaire International (FMI) annoncent un ralentissement de l'économie voire une phase de récession qui aura un impact négatif sur le PNB de la Banque et entraînera très sûrement une hausse du coût du risque.

Les dispositions permettant de limiter la propagation du COVID 19 ont entraîné une réorganisation de la Banque (modification des horaires de travail, réduction des effectifs présents au sein des différents sites par l'organisation de la rotation des équipes, la fermeture temporaire des agences les samedis au cours du mois d'avril 2020 ...). Elles ont également engendré, en ce début de deuxième trimestre, des charges exceptionnelles au titre des frais généraux.

Le Régulateur a édicté une série de mesures visant à atténuer l'impact de la pandémie sur le système bancaire et à assurer la continuité du financement de l'activité économique dans l'Union. Ces mesures ont pour objectif de garantir la liquidité du marché bancaire (à travers une augmentation des ressources mises à la disposition des banques et un aménagement de l'accès au guichet de refinancement de la Banque Centrale) et de limiter l'impact sur la qualité du portefeuille.

La Banque finalise son dispositif d'accompagnement des clients conformément à l'avis 005-04-2020 de la BCEAO, relatif au report d'échéances des créances des établissements de crédit affectées par la pandémie du COVID 19 en date du 01 avril 2020. Ce dispositif aura des conséquences sur le PNB puisqu'il induit une absence de produit d'intérêt sur la période de report qui peut s'étendre jusqu'à 6 mois.

Les mesures de renforcement du dispositif de suivi des engagements (anticipation, détection et alerte précoce des difficultés de la clientèle) et de la liquidité mises en place par la Banque devraient permettre de limiter les tensions de trésorerie et une hausse du coût net du risque.

Nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer l'impact chiffré de cette crise à la date d'élaboration de cette annexe.